



# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal

**01 mars 2018**  
**N° 2018-02**

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le **01 mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ISLE (Haute Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 février 2018

Présents (22) : M. BEGOUT, M. AUZEMERY, Mme LAPLACE, Mme BERNIKIER, M. PERIGAUD, M. MALIFARGE, Mme CUEILLE, Mme ALAIS, M. DUCHER, Mme COUDERT, M. IGOULZAN, M. NEGREMONT, Mme JUDE, M. PALISSON, Mme FIGUEIREDO, M. LAPRAZ, Mme TOUCANNE, M. VILLOUTREIX, Mme RAYMONDEAU, M. KRAUSZ, Mme DANIGO-MEXMAIN, M. FAYDI

Absents excusés (7): M. THEILLET, Mme LAURENT, M. BRIL, Mme PRADEAU, M. ELCHINGER, Mme ANTONIO, Mme DIJOUX

Pouvoirs (7): M. THEILLET a donné pouvoir à M. BEGOUT, Mme LAURENT a donné pouvoir à Mme LAPLACE, M. BRIL a donné pouvoir à M. AUZEMERY, Mme PRADEAU a donné pouvoir à M. NEGREMONT, M. ELCHINGER a donné pouvoir à M. PERIGAUD, Mme ANTONIO a donné pouvoir à Mme ALAIS, Mme DIJOUX a donné pouvoir à M. FAYDI

M. NEGREMONT est désigné secrétaire de séance.

~~~~~

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 29 |
| Présents                          | 22 |
| Votants                           | 29 |

~~~~~

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 07 février 2018**

Le procès-verbal a été voté à l'unanimité.



## I - COMMUNICATIONS

## II - DELIBERATIONS

### A- FINANCES

#### 1. Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2018 présentées par M. Le Maire à partir d'un rapport transmis aux Conseillers Municipaux.

-  M. le Maire indique que l'autofinancement de la commune reste constant hors opérations exceptionnelles
-  M. le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et que par conséquent, la part des dépenses liées au personnel deviennent plus importantes en pourcentage des autres dépenses.

- ☞ M. le Maire signale que la commune fait face à de nombreux actes d'incivisme ce qui engendre des dépenses supplémentaires
- ☞ M. IGOULZAN demande si le dégrèvement de la taxe d'habitation aura des conséquences sur le budget communal
- ☞ M. le Maire répond que normalement l'état doit compenser cette perte, à l'euro prêt
- ☞ M. le Maire indique que les chiffres de la commune sont rassurants et que des pistes sont envisagées afin de réaliser d'autres économies
- ☞ M. le Maire indique que les dépenses liées à l'éclairage public augmentent et que des économies peuvent être faites notamment au niveau de certains lotissements communaux

**Le Conseil Municipal donne acte au Maire de sa communication sur les orientations proposées.**

## **B- MARCHES PUBLICS**

### **1. AVENANT N°3- Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites tarifs jaunes commune d'Isle- OPTIMISATION DES CONTRATS ELECTRICITE**

Il a été notifié un accord-cadre le 03/02/2016 puis plusieurs marchés subséquents avec EDF collectivité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites tarifs jaunes sur la commune d'Isle.

<b>Nom du site</b>	<b>ref acheminement</b>	<b>puissance actuelle</b>	<b>Mode tarifcation actuel</b>	<b>puissance optimisée souscrite</b>	<b>Mode tarifcation proposé</b>
STADE LAMARSAU DE	300015500907 74	HPH = 18 kW HCH = 18 kW HPE = 42 kW HCE = 42 kW	LU	HPH = 18 kW HCH = 18 kW HPE = 19 kW HCE = 37 kW	CU
PARC DES BAYLES	300015500933 65	HPH = 84 kW HCH = 84 kW HPE = 84 kW HCE = 87 kW	LU	HPH = 74 kW HCH = 74 kW HPE = 74 kW HCE = 74 kW	CU
CENTRE CULTUREL	300015503035 20	HPH = 60 kW HCH = 60 kW HPE = 60 kW HCE = 60 kW	LU	HPH = 46 kW HCH = 46 kW HPE = 60 kW HCE = 60 kW	CU
MAISON DU TEMPS LIBRE	300015503500 98	HPH = 42 kW HCH = 42 kW HPE = 42 kW HCE = 42 kW	LU	HPH = 42 kW HCH = 42 kW HPE = 42 kW HCE = 42 kW	CU
GROUPE SCOLAIRE BAYLES	300015506023 27	HPH = 120 kW HCH = 120 kW HPE = 120 kW HCE = 120 kW	LU	HPH = 110 kW HCH = 110 kW HPE = 110 kW HCE = 110 kW	CU

**Optimisation des contrats électricité:** il a été constaté que 5 sites du périmètre pouvaient être optimisés:

- ☞ M. IGOULZAN demande quelles sont les économies envisagées
- ☞ M. DUCHER indique qu'il s'agit de 300 – 400 euros par contrat

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Accepte l'optimisation de 5 sites en modifiant les puissances souscrites de l'accord-cadre et du marché subséquent n°2016-05,**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à l'accord-cadre n°2016-05,**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.**

## **DELIBERATION RAJOUTEE A ORDRE DU JOUR**

### **1. Modification de la délibération 2017-075**

Suite à une erreur matérielle, il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le GRETA pour l'activité « Couture » pour la période du 11 septembre 2017 au 06 juillet 2018 au tarif horaire de 45 euros (et non 40 euros comme indiqué dans la délibération 2017-075).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire à signer la convention avec le GRETA dans les conditions indiquées ci-dessus**

### **2. Signature d'une convention avec la ludothèque**

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la ludothèque « La Cité des jeux », intervenant prestataire d'ateliers périscolaires, pour l'année 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire à signer la convention avec la ludothèque « La Cité des Jeux » pour l'année 2018**

### **3. Autorisation d'ester en justice**

Le Maire a informé le Conseil Municipal, qu'il a été déposé au tribunal administratif de Limoges par Mme JARRY épouse MARTIN Patricia, une requête contre un refus d'obtention de certificat d'urbanisme concernant les parcelles cadastrées AN 0139 et AN 0140.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **Autorise le Maire à ester en justice**
- **Désigne Maître SOLTNER pour défendre les intérêts de la commune**

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

**Gilles BEGOUT**  
**Le Maire,**  
**Conseiller Départemental**